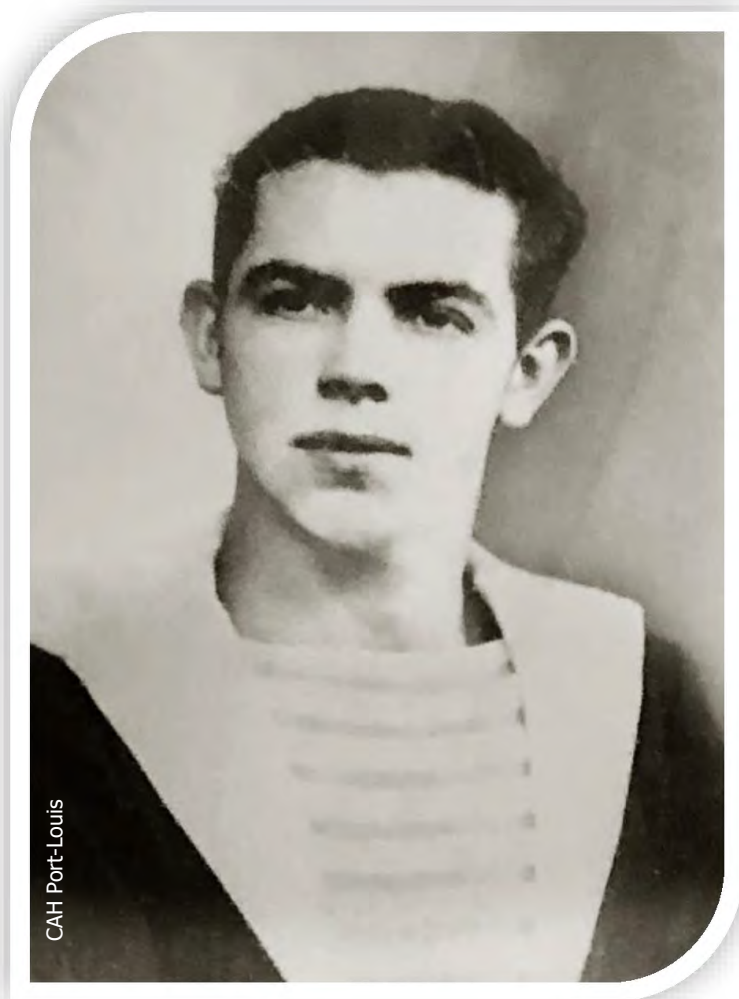


GÉNÉRATIONS HÉROS

2024-2025



Lucien David

Corps documentaire

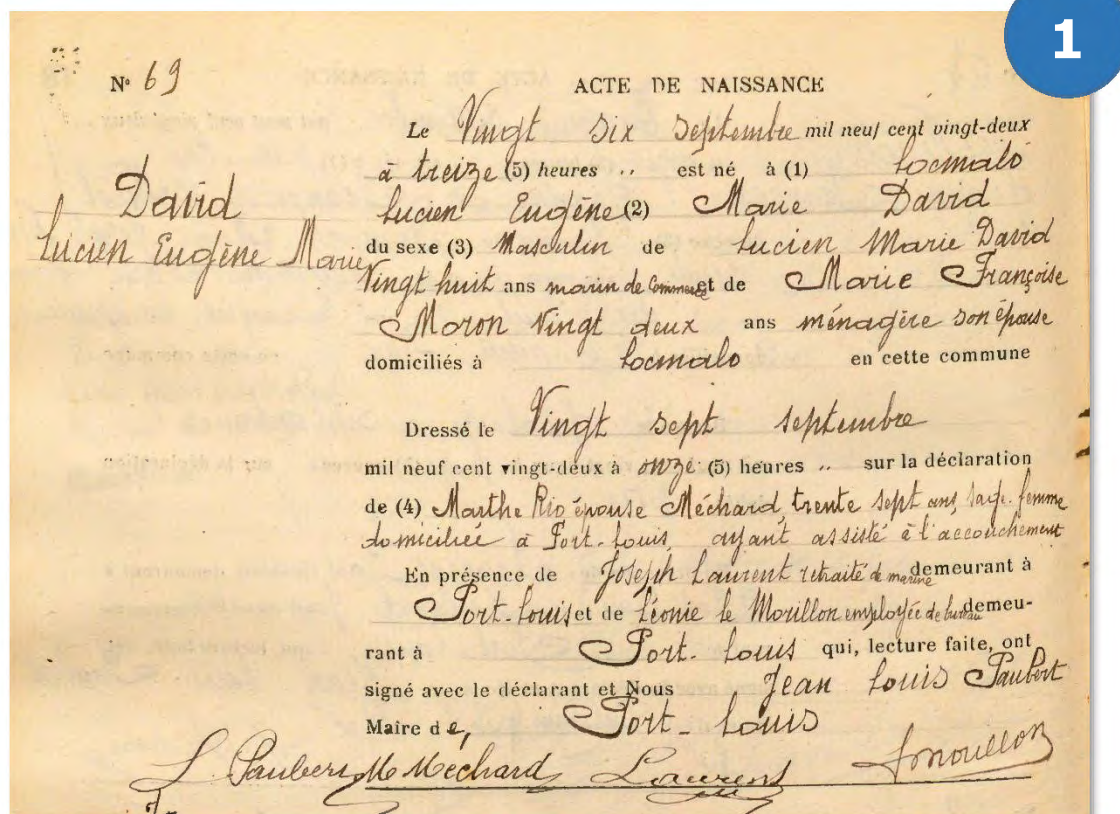


GÉNÉRATIONS HÉROS

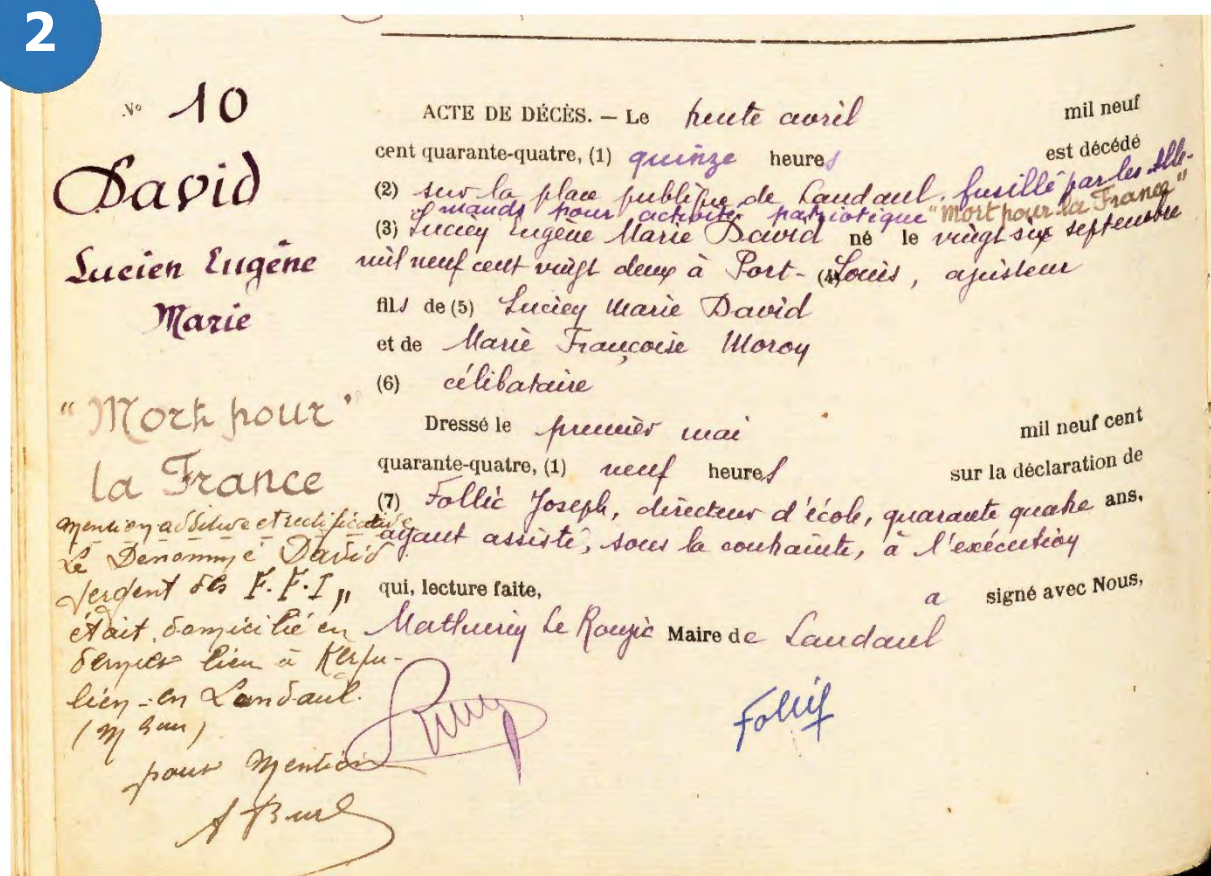
Édition 2024-25

Citadelle de Port-Louis





Acte de naissance de Lucien David, 26 septembre 1922.
Archives départementales du Morbihan, 4 E 181/50



Acte de décès de Lucien David, 30 avril 1944.
Archives départ. du Morbihan, 4 E 96/23

DESIGNATION		NUMÉROS par QUARTIER, VILLAGE hameau ou rue			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	ANNÉE de NAIS- SANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONA- LITÉ	SITUATION par RAPPORT au chef de ménage	PROFESSION	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile inscrire : patrons, Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.
des quartiers, villages ou hameaux	des rues dans les villes	des maisons	des ménages	des habitations								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Lormale		786	2551	2551	Blais	Odette	1920	Port-Louis	f	fille	sp.	
			2552	2552	Blais	Jeannine	1922	id.		fille	sp.	
			2553	2553	Blais	Antoine	1892	Neuville		ch. de m.	sp.	
		787	2554	2554	Blais	Alphonse	1904	Neuville		fille	couturière	divorcé
		788	2555	2555	Blais	Jeannine	1861	Port-Louis		ch. de m.	sp.	
		789	2556	2556	Blais	Lucienne	1878	Neuville		id.	pecheur	
			2557	2557	Blais	Alain	1891	Neuville		id.	ouvrier	arsenal
		892	2558	2558	Blais	Henri	1892	Port-Louis		jeune	sp.	
			2559	2559	Blais	Henri	1914	id.		fille	sp.	
			2560	2560	Blais	Emile	1889	id.		ch. de m.	ouvrier	Bestier
		791	2561	2561	Blais	Emile	1921	id.		fils	sp.	
			2562	2562	Blais	Jean	1865	Neuville		ch. de m.	journalier	divorcé
		792	2563	2563	Blais	Marie	1866	id.		jeune	sp.	
			2564	2564	Blais	Joseph	1871	id.		ch. de m.	retiré	
		793	2565	2565	Blais	Henri	1871	Neuville		jeune	sp.	
			2566	2566	Blais	François	1872	Port-Louis		ch. de m.	pecheur	
		794	2567	2567	Blais	Eugénie	1876	id.		jeune	sp.	
			2568	2568	Blais	Thérèse	1908	Port-Louis		fille	sp.	
			2569	2569	Blais	Louis	1896	Neuville		ch. de m.	cultivateur	
			2570	2570	Blais	Victoire	1897	Lorient		jeune	sp.	
		795	2571	2571	Blais	Fredéric	1921	Neuville		fils	sp.	
			2572	2572	Blais	Agnes	1923	id.		fille	sp.	
			2573	2573	Blais	Danese	1924	Port-Louis		fille	sp.	
			2574	2574	Blais	François	1895	id.		ch. de m.	epaveur	pecheur
393		796	2575	2575	Blais	Jeannine	1900	id.		fille	sp.	
			2576	2576	Blais	Jean	1907	id.		fille	apertur	Blais d'Armen
394		797	2577	2577	Blais	Marie	1866	id.		ch. de m.	sp.	
			2578	2578	Blais	Louise	1894	Neuville		id.	pecheur	Blais d'Armen
395		798	2579	2579	Blais	Marie	1900	Neuville		jeune	sp.	
			2580	2580	Blais	Louise	1922	Port-Louis		fils	sp.	

DESIGNATION		NUMÉROS par QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue			NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE de NAIS-	LIEU de NAISSANCE	NATIONA- LITÉ	SITUATION par RAPPORT au chef de ménage	PROFESSION	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patrons. Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.
des QUARTIERS, villages ou hameaux	des rues dans les villes	des maisons	des ménages	des individus	DE FAMILLE		SANCE					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Locmalo		395	798	3981	David	Marquante	1924	Port Louis	f	fille	sp.	
				3982	David	Emile	1926	Port Louis	f	fille	sp.	
				3983	Dianno	Joseph	1876	Nantes		ch. de m.	retiré	
				3984	Dianno-Laso	M ^{lle} Louise	1879	Port Louis		femme	sp.	
		396	799	3985	Dianno	Marie	1904	Nantes		fille	épouse	divorcé
				3986	Dianno-Jaffus	Marquante	1846	Bechy		min	sp.	
				3987	Kothua-Léon	Marie	1867	Port Louis		ch. de m.	sp.	
			800	3988	Kothua	Louis	1877	Port Louis		beau-fils	retiré	
				3989	Haucomble	Henri	1884	Nantes		ch. de m.	boulang.	patron
				3990	Haucomble-Pol	Clair	1888	Port Louis		femme	sp.	man.
				3991	Haucomble	Clair	1914	Port Louis		fille	sp.	
				3992	Haucomble	Henri	1917	Port Louis		fille	sp.	
				3993	Haucomble	Henri	1920	Port Louis		fille	sp.	
		397	801	3994	Haucomble	Henri	1922	Port Louis		fille	sp.	
				3995	Haucomble	Paul	1928	Port Louis		fille	sp.	
				3996	Duchel	Henri	1894	Port Louis		fille	sp.	
				3997	Duchel	Victorine	1907	Port Louis		fille	sp.	
				3998	Jaffus	Joseph	1872	Port Louis		domestique	over. Port Louis	Haucomble
			802	3999	Le Moing-Jaffus	Marie	1871	Nantes		ch. de m.	sp.	
				4000	Kerzaho	François	1876	Nantes		f	sp.	
		398	803	4001	Kerzaho-Louay	Marie	1876	Nantes		femme	sp.	
				4002	Kerzaho	Gervais	1919	Nantes		fille	sp.	
				4003	Kerzaho	François	1924	Port Louis		fille	sp.	
				4004	Jego-Louay	Marie	1860	Port Louis		ch. de m.	sp.	
		399	804	4005	Jego	Julia	1904	Port Louis		fille	sp.	
				4006	Le Flohic	Joseph	1899	Port Louis		ch. de m.	caricature	patron
				4007	Kerson	Gabrielle	1884	Port Louis		amie	sp.	
				4008	Le Flohic	Joseph	1923	Port Louis		fille	sp.	
		400	805	4009	Le Flohic	Gabrielle	1926	Port Louis		fille	sp.	
				4010	Kerson	Josephine	1867	Port Louis		amie	sp.	

Extrait du recensement de population de la commune de Port-Louis, 1931.
Archives départ. du Morbihan, 6 M 246

17 JUL. 1947

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERREOFFICE DÉPARTEMENTAL
DU MORBIHANDemande de la Carte
du Combattant Volontaire de la Résistancedegré de parenté : père

AVIS TRES IMPORTANT. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : DAVID
 Prénoms (2) : Lucien Marie Eugène
 Pseudos (3) :
 Situation de famille : célibataire
 Profession : mécanicien
 Nationalité : Française
 Adresse actuelle : 14 rue de la Paix Port Louis (Morbihan)
Rue de la Paix

SITUATION MILITAIRE (postérieure au 17 juin 1940).

14 Octobre 1937 Ecole des Pupilles de la Marine (La Villevieille) Brest.
 Octobre 1938 Ecole des apprentis mécaniciens (Lorient)
 15 Avril 1940 Embarqué sur le contre torpilleur Valmy et puis
 la suite sur le C.T. Vautour. Démobilisé le 14 12 42
 Décoré de la croix de guerre avec palmes en 1940

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération

Attribution de la croix de guerre avec étoile de bronze

SITUATION CIVILE sous l'occupation jusqu'à la Libération (avec lieux et dates)

neant.

BLESSURES (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites)

- (1) En lettres capitales.
 (2) Dans l'ordre de l'Etat-Civil, souligner le prénom usuel.
 (3) Souligner le plus connu.

DECORATIONS (avec références) (J. O. du _____) } (au titre de la Résistance)
CITATIONS (numéro de l'ordre et copie conforme du texte)

Ordre général n° 333. Le général de division Picault, commandant de
Cité à l'Ordre du régiment, le caporal chef David Guen, des Forces de l'Intérieur du Morbihan.
Motif de la citation: Entre dans la résistance des 4/5/43, a participé à de nombreuses opérations de sabotage.
Opère sur les Allemands le 30 avril 1944 a été fusillé sur la place de Landaul après avoir été sauvé.
Cite citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

RELATIONS SOMMAIRES DES DIFFERENTES ACTIVITES EXERCÉES DANS LA RESISTANCE

Indiquer avec lieux et dates :

- a) Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- b) Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. O.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- c) Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- d) Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

DAVID Guen de Lodi, appartenait à une organisation FTPF. depuis le
~~1er août 1943~~ Il était sous les ordres du commandant
Perrin. Il avait le grade de caporal chef et assurait les
fonctions de sous-chef de groupe.

Son activité se bornait dans les sabotages des voies ferrées
du ravitaillement, secteur d'Eltray. Landaul. Brech et
Il fut fusillé le 30 avril 1944 à Landaul, pris en service
commande les armées à la main.

Je soussignée, déclare, après avoir pris connaissance de l'art.
du décret du 21 mars 1950, être, selon l'ordre fixé par ce
texte, la personne qualifiée pour formuler la présente
demande.

David Guen

Certifié exact :
A Pont Louis le 14 Mai 1947.

Signature :

Guenig.

Demande de la carte de combattant volontaire de la Résistance, 14 mai 1947.
Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30

5



Carte postale de Port-Louis, *Rue de la Pointe et Boulevard de la Liberté*, [Début 20^e siècle].

Archives départ. du Morbihan, 9 Fi 181/41

6



Carte postale de Brest, *Les pupilles de la Marine aux ateliers*, [Début 20^e siècle].

Archives départ. du Finistère, 2 Fi 19/807

7



Carte postale de Lorient, *Les ateliers de l'école des mécaniciens*, [Début 20^e siècle].

Archives départ. du Morbihan, 9 Fi 121/507

8



Carte postale de Lorient, *Elèves mécaniciens sur le terrain de manœuvre de Caudan*, [Début 20^e siècle].

Archives départ. du Morbihan, 9 Fi 121 509

9

REPUBLIQUE FRANCAISE
- - - - -

EUR
- - - - -

Je soussigné, Commandant PERRIN,
certifie que DAVID Lucien, demeurant à LANDAUL,
appartenait à une organisation de résistance (F.T.P.)
depuis plus d'un an.

Il fut fusillé le 30 Avril 1944 après avoir été
pris en service commandé, les armes à la main.

DAVID Lucien était le sous-chef de groupe et avait
le grade de caporal-chef.

VANVES, le 14 Octobre 1944.

Pour le Lieutenant-Colonel commandant
les F.F.I. du MORBIHAN et par ordre
Le Commandant-Adjoint

signé : Illisible.

Pour copie certifiée
conforme à l'original
présenté.
PORT-LOUIS, le 4 MAI 1957

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Attestation du Commandant Perrin sur la participation de
Lucien David à la Résistance, 14 octobre 1944.

Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30

10

Landaul, le 194.

-oo- ATTESTATION -oo-

Nous soussigné Maire de LANDAUL attestons que DAVID, Lucien
né le 26 Septembre 1922 à PORT-LOUIS (Morbihan), réfugié avec
ses parents à Kerjulien en LANDAUL, a été fusillé par les Allemands
sur la place publique de LANDAUL le 30 Avril 1944.

J'ai été moi-même, Mathurin LE ROUZIC, Maire de LANDAUL, avec
beaucoup d'autres de mes administrés, en particulier M. FOLLIC, Joseph
Directeur d'Ecole à LANDAUL contraint sous la menace d'assister à
l'exécution.

A LANDAUL, le 1er Septembre 1944.

Le Maire,
signé : Illisible.

Pour copie certifiée
conforme à l'original
présenté.
PORT-LOUIS, le 4 MAI 1957

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Attestation du maire de Landaul concernant l'exécution de
Lucien David, 1^{er} septembre 1944.

Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

RENNES, le 17 Avril 1944

POLICE NATIONALE

13^e Brigade Régionale de
Police de Sûreté

---:---:---



CONFIDENTIEL

R A P P O R T

OBJET
Situation générale
du terrorisme dans le
département du Morbihan

LE COMMISSAIRE de Police de Sûreté
CAVELIER de MOCOMBLE Paul à
MONSIEUR le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE Chef
du Service Régional de Police de Sûreté à
RENNES

J'ai l'honneur de vous mettre au courant, à la suite de votre demande, de la situation du terrorisme depuis mars 1944 notamment dans la région de Pontivy, centre particulièrement actif.

On peut circonscrire plusieurs bandes terroristes à l'Ouest d'une ligne Loudéac - Rohan - Locminé - Pluvignier - Auray, c'est à dire la partie occidentale du département jusqu'à Gourin en débordant sur les Cantons limitrophes du Finistère et des Côtes-du-Nord. Cette région intéresse le ressort du Parquet de Pontivy et la partie Nord de celui de Lorient.

Depuis le début de mars 1944 et surtout depuis deux semaines la situation n'a été qu'en s'aggravant. Les crimes contre les personnes, encore très rares il y a trois mois, se sont multipliés pour devenir presque à l'état endémique. Les personnes visées sont particulièrement des trafiquants dont beaucoup sont réfugiés de Lorient. Par contre, les attaques de fermes, quotidiennes il y a quelque temps ont presque cessé. Nous savons d'ailleurs que les Chefs de bandes ont reçu des ordres très sévères pour les éviter. Dans notre secteur de telles attaques sont presque uniquement le fait de bandits opérant pour leur compte personnel, comme nous nous en sommes rendu compte à Guéméné s/ Scorff le 6 Avril après l'arrestation de 4 jeunes gens d'une bande de 6 dont les deux meneurs étaient soi-disant condamnés à mort par les Franc-tireurs.

Les attaques de mairies, bureaux de tabac, sont

aussi très fréquents mais sont à l'état stationnaire. Les déraillements sont très peu nombreux, cette partie du Morbihan ne comportant guère de voies ferrées.

Ces opérations sont le fait de bandes appartenant pour la plupart aux Francs-tireurs et partisans. Pour donner un ordre d'idées de leur nombre on peut dire qu'entre Melrand, Bubry Quistinic, Saint Barthélémy et Pluméliau (soit une superficie de 120 km²) il se trouve au moins 250 à 300 jeunes gens participant à des opérations. Au point de vue géographique la partie occidentale du Morbihan se divise en trois secteurs très agités/

- 1° - celui de Pontivy
- 2° - Celui de Baud - Locminé
- 3° - Celui de Gourin.

1° - Secteur de Pontivy : Il s'étend de Cléguerec au Nord à Baud au Sud (33 kms) et de Inguiniel à Moustoir-Remungol d'Ouest en Est (35 Kms) C'est le plus actif actuellement, notamment dans les communes de Inguiniel, Bubry, Melrand, Quistinic, Saint Barthélémy et Pluméliau. La partie Nord, Cléguerec et Guéméné est moins agitée. Il n'y a à proprement parler pas de maquis avec campement dans la campagne mais les jeunes sont placés dans les fermes individuellement ou par deux. Nous n'avons pu encore déterminer ces fermes. De jour il y a peu de circulation sur les routes, ce qui limite la portée des vérifications d'identité.

2° Secteur de Baud : Il comprend les cantons de Baud et Locminé. Ce n'est que la continuation méridionale du Secteur précédent. Les forêts y sont plus nombreuses (forêt de Samors, Lanvaux, Floranges) mais d'après nos derniers renseignements, elles n'abritent que très peu de réfractaires, beaucoup moins que l'an dernier.

3° Secteur de Gourin : Il déborde légèrement sur le Finistère (Spezet, St Goazec) et sur les Côtes-du-Nord (Mael Carhaix, Rostrenen). Pendant longtemps l'élément le plus actif était constitué par une bande dont les principaux membres identifiés étaient : "Saint Cyr" Scottet dit "Job la mitraille" Capot "Bazanne" "Phaeus" ... qui pendant un certain temps tenaient un vrai maquis. Ils ont été dispersés à deux reprises en janvier et mars 1944. Ils s'étaient réfugiés dans des fermes vers la Trinité Langonnet. A côté de cette bande déjà amputée de plusieurs individus il reste de nombreux adhérents disséminés soit dans des fermes, soit dans des carrières d'ardoises, nombreuses dans cette région (cantons de Mael Carhaix et Carhaix)

Dans les autres Cantons, tels que Le Faouet, Flouay... les agissements des bandes sont bien moins localisés. De plus il n'est pas rare de voir des bandes faire 15 à 20 kms lors d'opérations. Elles viennent donc opérer dans des secteurs assez calmes.

Armement : En janvier 1944, ces bandes étaient encore relativement mal armées, le nombre des mitraillettes étant restreint à une seule en moyenne par attaque. Il n'en va plus de même actuellement? Il n'est pas rare de voir trois à quatre mitraillettes pour 10 à 12 attaquants. Se sentant mieux armés leur audace augmente en proportion. Depuis le début d'avril des bandes

allant jusqu'à 15 et 20 adhérents, opèrent même de jour notamment à Guéméné s/ Scorff, Locminé ... Il s'ensuit des échouffourées avec les troupes d'occupation et des attaques d'édifices publics qui n'iront qu'en se multipliant.

Le Commissaire de Police de Sûreté :

signé : CAVELIER DE MOCOMBLE

Rapport de police concernant la situation du « terrorisme » dans le Morbihan,
17 avril 1944.

Archives départ. du Morbihan, 1526 W 207



l'ennemi s'étant jusqu'à maintenant, le militaire, le large et les égarés de 3 n'ont pas été avisés.

26.11.44 Des militaires allemands tirent des coups de feu sur deux jeunes gens de PLUVIGNER, l'un d'eux est d'ici.

Des militaires allemands pénètrent dans le village d'OLIVIER à PLUVIGNER. Ils tirent le feu sur 11 individus présents. l'un est tué, l'autre dans un état grave est transféré dans un hôpital d'Auray : les 2 derniers prennent la fuite.

26.11.44 GALLET Louis 18 ans, à PLUVIGNER est tué par un militaire allemand à son domicile.

DAVID Lucien, FAGOT François, PALUD Eugène, LE MESTRE Victor et HELLEC François sont fusillés par les Allemands, sur la place publique de LANDAUL, devant la population masculine du village rassemblée et contrainte d'y assister. Ils ont été fusillés par les deux d'ici tués dans le feu de HELLEC François, est devenu un incendie.

Rapportons à l'ennemi en cause du mois d'Avril.

LE BOUEDEC Louis n° 25.2.1920 à HERBESBONT domicilié à HERBESBONT

LE BRIS Alphonse n° 13.6.1922 à KAPAL. Pouligny. domicilié à St. Gildard.

JARRO Joseph n° 26.5.1921 à CAPORS d? PLUVIGNER

Extrait d'un rapport journalier des opérations allemandes dressé par la gendarmerie, avril 1944.

Archives départ. du Morbihan, 2 W 15794

Région.
 Compagnie du
 Morbihan.
 Section de
 Lorient.
 Brigade de
 LANDEVANT.

GENDARMERIE NATIONALE.

Ce jourd'hui dix sept Février mil neuf cent quarante -cinq à quatorze heures 30,

Nous soussignés GUEHO Cyrille
 LEBERRE Corentin.
 DRENOU Louis, gend.
 SIBERIL Joseph
 et MARTIN Paul.

gendarmes auxiliaires à la résidence de Landévant départe-
 ment du Morbihan, revêtus de notre uniforme et conformément aux
 ordres de nos chefs rapportons ce quié suit :
 Le onze Février 1945 à neuf heures 45 nous, GUEHO Cyrille
 DRENOU Louis gendarmes, et MARTIN Paul, gendarmes auxiliaires,
 en visite de commune à LANDAUL, et effectuant une enquête sur l
 les crimes de guerre commis par les Allemands sur les patriotes
 DAVID, FAYOT, PALUD, et le MESTRE MESTRE en Landaul (suite au
 procès verbal n° 229 de notre brigade en date du 3 mai 1944 en
 tendons :

MERE de la victime.

M O R O N Marie femme D A V I D née le 6 Février 1900 à Plou-
 hinec (Morbihan) demeurant route de Brech à Landaul, qui décl-
 are :
 Mon fils David Lucien, né le 26 Septembre 1922, à Port-Louis
 faisant parti du groupe de résistance F.T.P. à Landaul.
 Le 30 Avril 1944, mon fils qui revenait de mission a été
 surpris par un groupe d'Allemands aux environs du village de
 KERGOAREC; en Brech. Mon fils et ses camarades PALUD, LE MESTRE
 et HELLEC de Brech, ont été arrêtés et conduits à Brandérion,
 où ils ont été torturés et dépouillés de leurs vêtements. En-
 suite ils ont été conduits à Landaul, où ils ont été fusillés
 sur la place publique et parait-il avec leurs armes personnelle
 Les boches ont rassemblé une cinquantaine de personnes du bourg
 pour assister à la scène.
 Les Allemands ét aient transportés par deux camions et ils
 étaient cent cinquante environ. N'ayant pas assisté à la tuerie
 je ne pourrais vous donner aucun renseignement sur le signale-
 ment des meurtriers M r FOLIC, instituteur à Landaul était présent
 lorsque ces crimes ont été commis, il pourrait peut-être four-
 nir des renseignements par le signalement des auteurs et de l'u-
 nité dont ils faisaient parti.

Procès-verbal de renseignements sur les crimes de guerre commis par
 l'ennemi pendant l'Occupation, audition de Marie David, 17 février 1945.
 Archives départ. d'Ille-et-Vilaine, 1045 W 22

Quarante Cinq

Onze Octobre

c/ KINDERMANN et
tous autres.

MOREAU Marcel, Inspecteur de Police à la 13^{ème}
Brigade Régionale de Police Judiciaire à R E N N E S .

Audition de Monsieur FOLLIC Joseph, 46 ans, Directeur d'écoles à LANDAUL, (Morbihan).

Continuant notre enquête,
Entendons Monsieur FOLLIC Joseph, 46 ans, Directeur d'écoles publiques du bourg de LANDAUL - (Morbihan) -, qui, sur interpellations, déclare :

Le dimanche 30 avril 1944, j'étais à table à mon domicile, vers 13 heures, lorsque mon attention fut attirée par des cris rauques qui incitèrent ma femme à sortir seule afin de voir ce qui se passait.

Ma femme m'a alors précisé que des allemands fouillaient les maisons voisines, ajoutant que les hommes étaient emmenés par ceux-ci sur la place de l'église.

Ma première idée a été de me dérober à cette rafle en m'esquivant par mon jardin. Sur un conseil de ma femme, je décidai au contraire de m'installer à la mairie dans une attitude des plus affairée.

J'ai alors été vu par un officier de marine dont je ne connais pas le nom, lequel cependant était lieutenant de Vaisseau. Sous la menace de son revolver il m'obligea à quitter la mairie et à rejoindre la place de l'église.

J'ai été amené devant le lieutenant colonel commandant le détachement, qui après examen de mes papiers et consultation d'une liste qu'il tenait à la main, me donna l'ordre de me joindre à la quinzaine d'hommes qui déjà étaient groupés devant l'église.

Je suis resté en attente près de mes camarades pendant un certain temps sous l'oeil vigilant de soldats armés de mitraillettes, jusqu'au moment où le lieutenant colonel fit quelques déclarations concernant la collaboration franco-allemande.

Les cinq français que je connaissais particulièrement sont alors descendus de voiture et ont été alignés face à un mur, place de l'église. J'ai remarqué les traces de coups que portaient ces civils dont les vêtements étaient en lambeaux. J'ai également remarqué le torse nu de DAVID Lucien, entièrement bloui par les coups. Le nommé HELLEC Francis avait très certainement un oeil arraché.

L'exécution, selon le lieutenant colonel a eu lieu avec les propres armes des victimes.

Un soldat allemand que je crois être KINDERMANN a saisi les cinq dépouilles l'une après l'autre et par les cheveux, tirant à bout portant plusieurs coups de revolver dans la tête de chacune d'elles. Les corps ont été brutalement chargés dans un camion et dirigés BRECH. J'ai su par la suite qu'ils avaient été enterrés dans une carrière de sable au lieu dit PORT-CRIST. Avant de recouvrir les corps je sais que les allemands ont encore tiré à coups de mitraillette sur les malheureuses victimes.

Peu avant de quitter les lieux, le lieutenant colonel déclara qu'au moindre incident produit au sein de la commune, le maire serait fusillé, ainsi que moi-même, et que le bourg serait incendié.

Pour punir les parents des victimes, le colonel décida de brûler les fermes de ceux-ci. Je suis alors intervenu ainsi que M. GAUTIER en faisant remarquer que ces fermes n'étaient pas la propriété des parents des fusillés, et que de ce fait des innocents seraient touchés. Après réflexions, le colonel déclara que seuls, les parents propriétaires auraient leurs maisons incendiées. En l'occurrence il n'y en avait qu'un seul (M. HELLEC); Or, les allemands se trompèrent et brûlèrent la ferme de Monsieur LE MERO de Kergouane au lieu de celle de Monsieur HELLEC.

Je ne connais aucun des soldats allemands présents à cette exécution, si ce n'est ce KINDERMANN dont nous avons parlé et le dénommé REINSCHILD, officier de marine qui aurait demandé à ce que le détachement allemand vienne à LANDAUL.

Je ne connais rien de plus de cette triste affaire qui a laissé un bien pénible souvenir dans la commune.

Lecture faite, persiste et signe.

L'Inspecteur de Police Judiciaire.

Procès verbal de
renseignements sur les
crimes de guerre commis
par l'ennemi pendant
l'Occupation, audition de
Joseph Follie, 11 octobre
1945.

Archives départ. d'Ille-et-Vilaine,
1045 W 22

Quarante Cinq

Douze Octobre

MORHAU Marcel Inspecteur à la 13^{ème}
Brigade de Police Judiciaire à Rennes.

XX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Tortures et exécution de Continuant notre enquête.
Français à Landaul. Entendons M^r GAUTIER Joseph, 40 ans, commerçant
demeurant au bourg de Landaul, lequel sur interpellation
déclare.

M^r KINDERMAN
et tous autres.

Aud. de M^r Gautier
Joseph, 40 ans,
Commerçant, D^t. à
Landaul.

Le dimanche 30 Avril 1944, j'ai été réveillé
à six heures du matin par le passage d'un gros camion
chargé de soldats Allemands en arme.

Je me suis inquiété de ce passage matinal, et
peu après j'ai perçu des coups de feu non loin du bourg
à un kilomètre environ.

J'ai appris ensuite que plusieurs fermes avaient
été fouillées par ces militaires Allemands.

Au cours de cette rafle, quinze personnes envi-
ron ont été arrêtées et conduites à Brandérion.

Vers midi le même jour, plusieurs camions Alle-
mands se sont arrêtés sur la place de l'église et les
militaires Allemands se sont dispersés, obligeant tous les
hommes rencontrés à se grouper sur la place de l'é-
glise.

Dès que ce rassemblement a été terminé, cinq
jeunes hommes ont été descendus d'un camion, les mains
attachées au dos avec du fil de fer, ils portaient les
traces de nombreux coups; certains pouvaient à peine mar-
cher, d'autres, le visage tuméfié à la suite des coups re-
çus; bien que les voyant tous les jours, je n'ai pu en re-
connaître qu'un seul à son passage devant moi, tellement
la souffrance les avait défigurés.

Tous les vêtements de ces malheureuses victimes
étaient en lambeaux et souillés de sang.

Ils ont été placés à genoux face à un mur, tandis
que le Lieutenant Colonel commandant le peloton assisté
d'un officier de marine a lu la condamnation à mort de
cinq Français. Le jugement a été traduit et commenté par
le Hollandais WILBERT que plus tard j'ai retrouvé et
que je reconnaîtrai s'il m'était présenté.

...../.....

Le recteur de Landaul Mr. GUILLON, obtint l'autorisation de donner l'absolution aux victimes; à peine avait-il fini, que l'ordre de faire feu était prononcé; je crois que c'est un adjudant qui à lancé cet ordre.

Ce même adjudant a donné à chaque dépouille le coup de grâce en saisissant chacune d'elle par les cheveux et en tirant à bout de bras une balle dans la tête.

J'ai moi-même participé au recouvrement du sang faisant marquer à terre, fait à l'aide de sable et de sciure de bois. J'ai insisté pour que les corps soient laissés entre les mains de la municipalité en même temps que j'ai demandé la libération d'un jeune homme arrêté à la place de son cousin en fuite.

Les dépouilles ont été chargées pile môle dans un camion et dirigées sur un lieu inconnu; ce n'est que le soir ou le lendemain que les corps ont été retrouvés par les soins de la croix rouge qui les a ramenés au cimetière de Landaul.

Les Allemands présents à cette exécution faisaient ressortir un cynisme et une barbarie extrême et je dois ajouter que pendant la fusillade certains Allemands pillaient les habitations du bourg de Landaul.

Deux jours après cette exécution, j'ai été moi-même arrêté sous l'inculpation de complicité avec la résistance, m'accusant de mettre ma voiture et mon téléphone à la disposition de la résistance, ainsi que d'être revenu d'Allemagne où j'étais prisonnier de guerre, dans des conditions inégales.

La lettre de dénonciation précisait que je n'avais jamais cessé de combattre les Allemands depuis mon retour et d'en valoir plus spécialement à ceux qui entretenaient de bonnes relations avec eux.

J'ai été emmené à la prison de Baud, (Morbihan) et c'est en cette prison que j'ai retrouvé WIESSEK, lequel exerçait les fonctions d'interprète en ce lieu...

J'étais catalogué comme un supposé terroriste.

Quittant Baud le troisième, j'ai été envoyé à Locminé où j'ai été obligé sous les coups, d'avouer ma complicité avec ceux qui venaient d'être fusillés à Landaul.

J'étais en possession d'une liste renfermant les noms de camarades prisonniers avec moi à Locminé lesquels devaient être dans quelques jours suivant, fusillés à Saint Port-Louis.

Cette liste relevée par moi-même à la prison et espérant la faire transmettre aux familles des prisonniers, je crois que c'est cette imprudence qui me valut d'être dirigé sur Dachau en Allemagne d'où je ne suis revenu qu'en Juin 1945.

Je ne connais rien de plus sur cette affaire et regrette de ne pouvoir vous donner de plus amples détails.

Lecture faite pariste et signée.

L'inspecteur de Police Judiciaire.

Procès verbal de renseignements sur les crimes de guerre commis par l'ennemi pendant l'Occupation, audition de Joseph Gauter, 12 octobre 1945.

Archives départ. d'Ile-et-Vilaine, 1045 W 22

Tortures et exécutions
de patriotes.

LANDAUL

Quarante Cinq

Onse Octobre,

e/ KINDERMANN

et tous autres.

MEREAU Marcel, Inspecteur de Police à la 13^{ème} Bri-
gade Régionale de Police à RENNES,

Audition de Monsieur GUIL-
LON, 69 ans, Recteur de la
commune de LANDAUL (Mor-
bihan).

Continuant notre enquête,
Nous transportons à LANDAUL (Morbihan), où étant Monsieur
GUILLON Louis, Recteur âgé de 69 ans, qui, sur interpellations,
déclare :

Le 30 Avril 1944 (un dimanche), alors que je me dirigeais
vers l'église, venant de mon domicile, vers 13 Heures 30, j'ai
été interpellé à l'entrée du bourg par un soldat Allemand qui
m'a invité à me joindre à une certaine quantité de civils hom-
mes de la commune, déjà rassemblés sur la place de l'église.

Je dois vous dire en effet que tous les hommes du villa-
ge avaient été groupés devant l'église en vue d'assister à u-
ne exécution.

Par l'intermédiaire d'un interprète, un officier Allemand
fit une déclaration à cette masse humaine, au cours de laquel-
le il exprime ses regrets de fusiller des Français,... ajou-
tant que ceux-ci avaient été pris les armes à la main. Ce mê-
me officier dont je ne connais pas le nom, fit descendre les
cinq jeunes gens d'un camion les ayant amenés à LANDAUL, et
les plaça à genoux, face au mur d'une maison aujourd'hui dé-
truite.

Peu avant l'exécution, j'ai particulièrement remarqué la
physionomie d'un des Français arrêtés, lequel avait dû subir
d'atroces tortures, semblant ne pas pouvoir se redresser; il
se nommait Lucien DAVID. Ses camarades FAYOT me parut égale-
ment fortement martyrisé, ne pouvant lui non plus esquiver
un mouvement de redressement.

Les allemands m'ont autorisé à donner l'absolution à ces
cinq martyrs, ce qui dura quelques minutes, et lorsque je me
retirai, l'ordre fut donné de faire feu !

..//..

Procès verbal de renseignements sur les crimes de guerre commis par l'ennemi pendant l'Occupation,
extrait de l'audition de Louis Guillon, 11 octobre 1945.

Archives départ. d'Ille-et-Vilaine, 1045 W 22

18

DEPOSITION

-:-:-:-

De Monsieur MULLER Emile, né le 28 Juillet 1904

Demeurant à ROMANVILLE, 242 Bd Ed. Branly

Réfugié à Lorient.

-:-:-:-:-

J'ai été employé dans une unité KRIEGS MARINE Ressort l. U. Bo-
-otversogung F.P. n° 09012 M (?) du 17 Juillet 1940 au 6 juin 1944
en qualité d'interprète. (Jusqu'en 1942 comme prisonnier et après li-
béré sur parole).

✓ Cette unité était commandée par un nommé RICHELER, Capitaine
de Vaisseau. Mais le service du garage auquel j'étais affecté dé-
pendait également du ressort l était dirigé par le Capitaine de Cor-
vette REINSCHILT (Karl ?) habitant la région de Berlin.

REINSCHILT dirigeait le camp de Branderion où logeait du
personnel de la Kreigs Marine. Ce camp avait été attaqué, aux dires
des Allemands par des F.F.I. dans la semaine du 23 au 30 Avril 1944

A la suite de cette attaque, REINSCHILT demanda assistance
d'une troupe vraisemblablement de S.S. spécialisée dans la lutte
contre la résistance. Ceux ci vinrent à Landaul le 30 Avril et s'y
rendirent coupables de tortures et assassinats signalés par la Gen-
darmerie.

Cette troupe était commandée par un Lieutenant Colonel dont
j'ignore le nom. Je ne connais pas non plus le lieu de leur station-
nement habituel. Il s'agit de troupe essentiellement mobile. Le
jour de l'attaque, ils venaient de Loominé.

Ce sont des hommes qui ont eu toutes responsabilités dans
l'affaire de Landaul.

Le Capitaine de Corvette REINSCHILT a assisté à l'opération

Qu'une vingtaine d'hommes de son unité laquelle comprenait
environ 150 hommes. REINSCHILT et ses hommes ont toutefois participé
aux rafles de toute la population mâle du village, qui fut contraint
d'assister à l'exécution des Résistants Français.

Parmi les hommes de l'unité 09012 présents sur les lieux
ce jour là, je puis citer:

VITTE Maat ou Obermaat (environ 40 ans)

FRENDENTHAL Feléwebel (environ 40 ans)

Seraient également susceptibles de donner des renseignements
sur cette affaire et identifier l'unité de S.S. coupable de l'exé-
cution:

1°) - VERSINGER Paul Secrétaire du ressort l à titre civil
âgé de 22 à 23 ans. Travaillant avant la guerre à la Marine à
WILHEMSCHAPPEN. VERSINGER aurait rencontré au camp de Branderion le
commandant de l'unité responsable du massacre.

2°) - WIESSER (orthographe incertaine) d'origine belge, inter-
prète affecté aux troupes S.S. recherchées. WIESSER avait d'abord
appartenu à la Kreigsmarine. Je sais qu'il a été recherché par la
Résistance. Je pense qu'il peut être encore dans la poche de Lorient
ainsi que REINSCHILT et le Lieutenant Colonel responsable de l'exé-
cution.

Lecture faite, persiste et signe

Paris, le 21 Avril 1945

XI° REGION MILITAIRE

-:-:-
Bureau de Documentation

n° 2371 /CE/1/2/M/O

COPIE CONFORME TRANSMISE A:

- D.R.C.G. Rennes -

- B.DOC 519 Vannes -

Rennes, le 5 MAI 1945
Le Capitaine de la VILLEMARQUE
Cdt le Bureau de Documentation:

Procès verbal de renseignements sur les crimes de guerre
commis par l'ennemi pendant l'Occupation, audition d'Émile
Muller, 21 avril 1945.

Archives départ. d'Ile-et-Vilaine, 1045 W 22

19



Carte postale de Landaul, *L'église*, [Début du 20^e siècle].
Archives départ. du Morbihan. 9 Fi 96/1

20



Château de Kervilio en Brandérion.
Moreau.Henri, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia

21

Au cours d'une enquête effectuée par la 13^{ème} Brigade de Police Judiciaire de Rennes, sur indications et instructions de Monsieur le Délégué Régional à la recherche des crimes de guerre ennemis, REINSCHILD Karl, a été inculpé de complicité de tortures infligées ~~xx~~ à des Français, au camp de Brandérion (Morbihan) le 30 Avril 1944, et dont il était le Chef.

Revenu à la maison d'arrêt de Rennes.

Sera poursuivi sur citation directe du tribunal militaire de Rennes.

+==+==+==+==+==+==+==+==+==

Inspecteur de Police Judiciaire MOREAU Marcel détaché de la 13^{ème} Brigade à la recherche des ~~xxix~~ crimes de guerre ennemis à Rennes.

Inculpation de Karl Reinschild,
16 octobre 1945.

Archives départ. d'Ille-et-Vilaine,
1045 W 22

PORT LOUIS, le 16 Mai 1957.

22

Président de l'Office
des Anciens Combattants
de la Guerre - VANNES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner avec bienveillance cette demande, formulée au nom de Monsieur et Madame DAVID, Lucien, demeurant Rue de la Paix à PORT LOUIS (Morbihan), parents de feu DAVID, Lucien leur fils, atrocement torturé, puis fusillé par les allemands, à LANDAUL le 30 Avril 1944.

Les parents de ce pur français ont déjà reçu au nom de leur fils :

- la Médaille Militaire
- la Croix de Guerre
- la Médaille de la Résistance
- la Médaille du Combattant volontaire de la résistance.

Serait possible de leur attribuer :

- la Médaille commémorative de la guerre 1939 - 1945
- la Médaille du Combattant
- la Médaille du Combattant volontaire

ainsi que toute autre décoration non énumérée ci-dessus, pouvant de ce fait, leur rappeler le sacrifice suprême de leur enfant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Garff / Jos.

Monsieur LE GARFF, Jos.
10 rue du Nord 10
PORT LOUIS (Morbihan).

Lettre de Monsieur Le Garff au président de l'ONAC concernant l'attribution de médailles à Lucien David, 16 mai 1957.

Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30

23

1er Mai

5

LE SECRETAIRE GENERAL
de l'Office

à Madame DAVID Lucien
à
LANDAUL

Madame,

Comme suite à votre récent passage dans mes services, j'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 7 Février 1945, M. le Secrétaire Général aux Anciens Combattants a autorisé la transcription de la mention : "Mort pour la France" en marge de l'acte de décès de votre fils, DAVID, Lucien, membre des Forces Françaises de l'Intérieur, fusillé à LANDAUL le 30 Avril 1944.

Vous pourrez donc vous adresser à la Mairie de LANDAUL pour obtenir un bulletin de décès de votre fils portant la mention : "Mort pour la France".

Extrait d'une lettre autorisant la transcription de la mention « Mort pour la France » en marge de l'acte de décès de Lucien David, 1^{er} mai 1945.

Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30

24

F.F.C.	F.F.I.	R.I.F.	D.I.R.	B.	I.	Carte n°	004318
NOM : DAVID		PRÉNOMS Lucien Marie Eugène					
PSEUDOS :		Nationalité : F		Bureau : Unité : Mouvement :			
Date et lieu de naissance : 26.9.1922 Port Louis (M. han)							
Domicile : Rue de la Paix Port Louis							
OFFICE DÉPARTEMENTAL DE MORBIHAN				OFFICE NATIONAL.			
Demande reçue le 17-7-1947 N° 1616				Dossier reçu le N°			
Avis Commission { Favorable } départementale. { Défavorable } le 27 FEV 1953				Avis Commission { Favorable } Nationale. { Défavorable } le			
Dossier transmis à l'Office National le				Décision..... { Attribution } Rejet le			
Décision..... { Attribution } Rejet le 27 FEV 1953				Notification à l'Office départemental le			
Carte délivrée le 27 FEV 1953							

Carte de combattant volontaire de la Résistance délivrée le 27 février 1953 à Lucien David.

Archives départ. du Morbihan, 1840 W 4

ÉTAT-MAJOR

au F. F. C. I. régional

BR FFCI/FI-Sp

C. A. III^e

11.1950 - RENNES

CERTIFICAT D'APPARTENANCE

AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA ^{III^e} RÉGION MILITAIRE, certifie que :

M. Monsieur DAVID Lucien, Eugène alias _____
 né le 26 septembre 1922 à PORT-LOUIS (Morbihan)
 actuellement domicilié à XX ^{Décédé}

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F. F. I. et dans les départements ci-après :

MORBIGHAN - 5^e Bat-tillon du 1.1.44 au 30.4.44
 _____ du _____ au _____
 _____ du _____ au _____

Circonstances particulières antérieures

Le 30.4.1944 M. Monsieur DAVID Lucien, Eugène
 a été arrêté et fusillé à LANDAUL.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

Elle a été établie à l'intention de M et Mme DAVID (ses parents)
 domiciliés à PORT-LOUIS (Morbihan)

A. RENNES le 22 novembre 1950 x30

Le Général
Commandant la 3^e **Région Militaire**
 par délégation, le _____
Chef de la Section F.F.C.I.

Références particulières
 éventuelles

Certificat d'appartenance aux FFI délivré à Lucien David, 22 novembre 1950.
 Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30

-oo- NOTIFICATION -oo-

26

REGION MILITAIRE

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la dépêche ministérielle 634 F.F.I.-1/P du 15 Novembre 1944, la note 2074 CAB MIL/P du 25 Mai 1945, et la note 4130 CAB MIL/PE du 26 Juillet 1945, la Commission Nationale d'Homologation des grades obtenus à titre F.F.I. a prononcé l'homologation dans le grade d'assimilation

de CAPORAL CHEF

En faveur de M. DAVID Lucien, Eugène, Marie

Pseudo dans les F.F.I.

Né le 26.9.1922 à PORT-LOUIS (Morbihan)

MORT POUR LA FRANCE, le 30.4.44

Homologation prononcée le 7.6.1946

Domicile; 14, rue des Malières à Port-Louis (Morbihan)

Date de prise de rang : 1.4.1944

Fait à Paris, le 7.6.1946

Pour la Commission Nationale d'Homologation,

Le Lieutenant FOURNIER
Adjoint,

signé : FOURNIER

Pour copie certifiée
conforme à l'original
présenté.

PORT-LOUIS, le

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Le Colonel KLEBER
Président,

Par délégation :

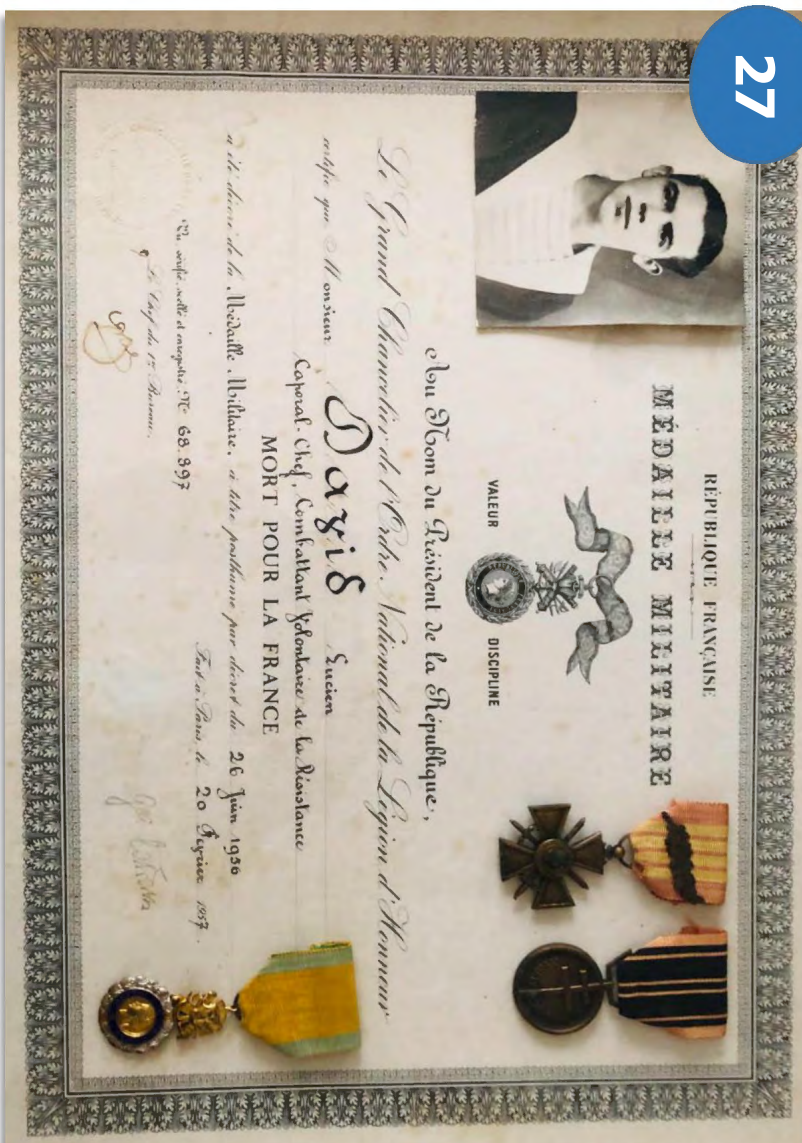
Le Lt Colonel SARCA DE CAUMONT
Vice Président

signé : SARCA DE CAUMONT.



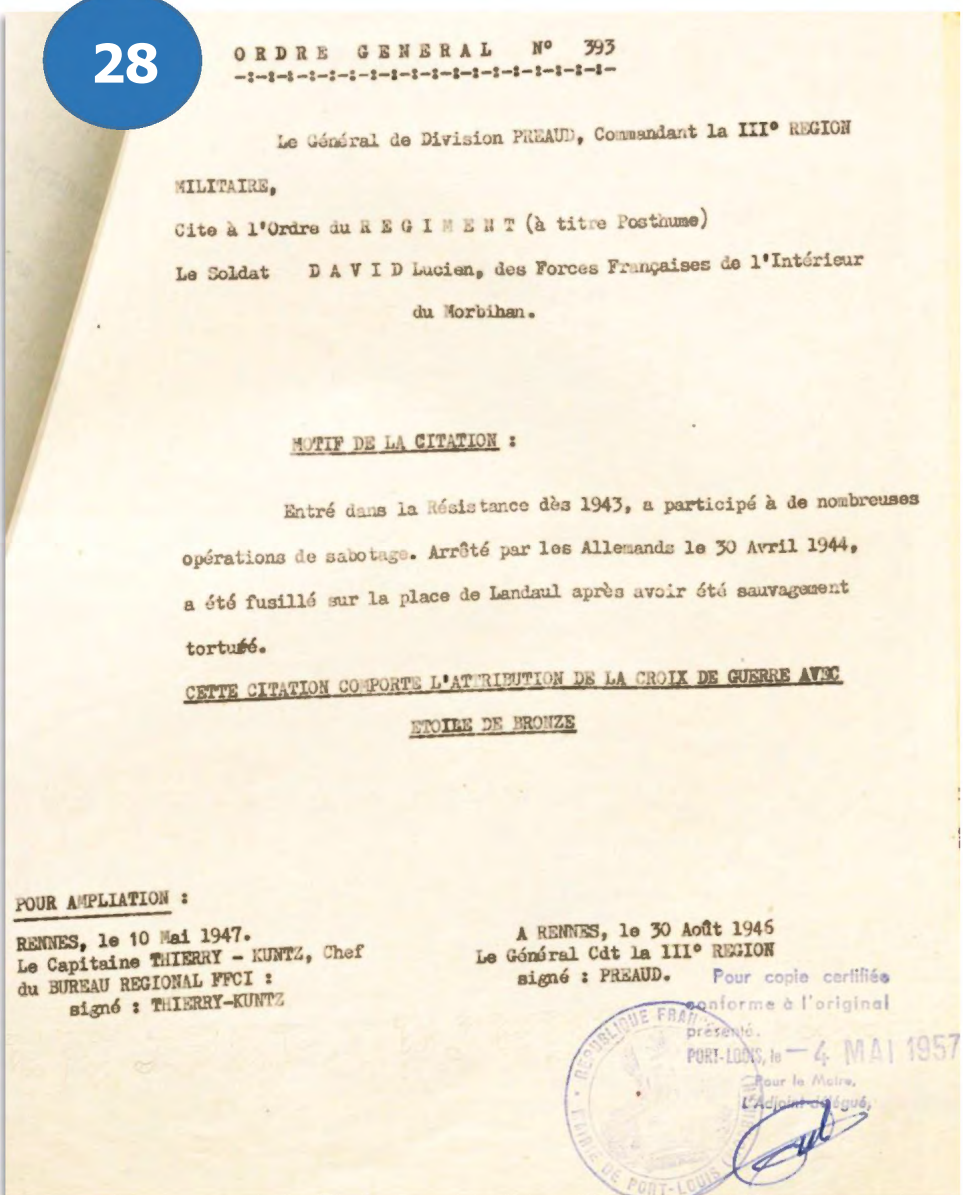
4 MAI 1957

Homologation du grade de caporal-chef des FFI attribué à Lucien David, 7 juin 1946.
Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30



Diplôme d'attribution de la médaille militaire et autres médailles remises à Lucien David, 1956-1957.

Centre d'Animation Historique de Port-Louis



Citation militaire et attribution de la Croix de Guerre, 30 août 1946.
Archives départ. du Morbihan, 1840 W 30



Monument aux victimes
port-louisiennes du nazisme



Monument aux morts du
cimetière de Port-Louis



Mémorial FFI d'Auray

DAVID Lucien

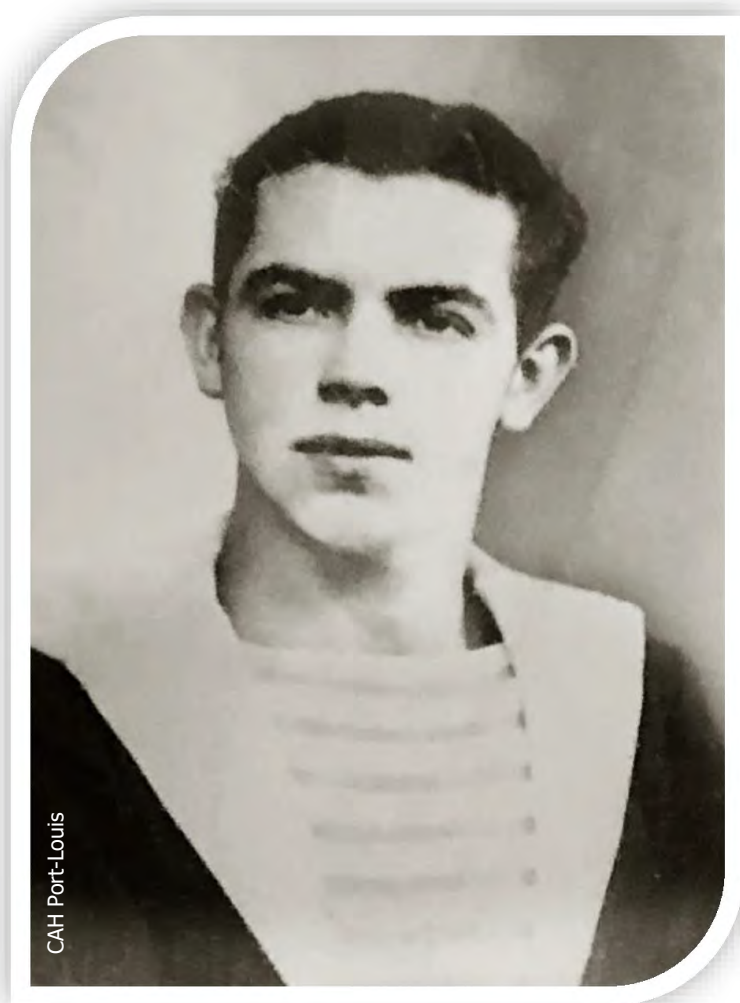
Stèle aux martyrs
de Landaul



Crédits photographiques : M. et Mme HUSSON
et Département du Morbihan.

GÉNÉRATIONS HÉROS

2024-2025



Lucien David

Questionnaire



GÉNÉRATIONS HÉROS

Édition 2024-25

Citadelle de Port-Louis



À l'aide du corpus documentaire, retrouve les informations suivantes.

1 - État civil

- Date et lieu de naissance (ville et département) :

.....

.....

- Profession :

.....

.....

- Domicile :

.....

.....

- Date et lieu de décès :

.....

.....

- Quel âge Lucien David a-t-il lors de son décès ?

.....

- À partir des informations concernant ses parents, remplis l'arbre généalogique :

Nom du père : Né le à Lieu d'habitation : Profession :	Nom de la mère : Née le à Lieu d'habitation : Profession :
--	--

Lucien David Né en	Née en	Né en
--------------------------------------	---------------	--------------

2 – Le marin

- Quelles formations Lucien David a-t-il suivies ? À quelle carrière s'était-il destiné ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Selon toi, pourquoi rentre-t-il à Landaul en 1943 ?

.....

.....

.....

3– Le Résistant

FFI = Forces Françaises de l'Intérieur.

FTP = Francs-tireurs et partisans Français également appelé Francs-tireurs et partisans (**FTP**).

- À ton avis, quelles sont les raisons de l'engagement de Lucien David en Résistance ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Dans quelle formation Lucien David s'engage-t-il ? Quel grade a-t-il ?

.....

.....

.....

- Quels types d'actions a-t-il menées ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Les maquis

⇒ Que se passe-t-il en Morbihan à partir d'avril 1944 ?

Pourquoi la situation change-t-elle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 – L'arrestation et son décès

// L'arrestation

- Date et Lieu de l'arrestation :

.....

.....

- Circonstances :

.....

.....

- Avec qui Lucien David a-t-il été arrêté ?

.....

.....

- Autorités ayant réalisé l'arrestation :

.....

.....

- Motifs de l'arrestation

.....

.....

- Où et comment se déroule l'interrogatoire ?

.....

.....

.....

.....

- Comment les Allemands justifient cette condamnation ?

.....

.....

.....

.....

// L'exécution

- Où a-t-elle lieu ? Pourquoi n'a-t-elle pas lieu sur le lieu des interrogatoires ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Analyse les témoignages

Identité du témoin (âge, profession, domicile)	Faits importants rapportés sur les conditions de l'exécution

- Où les corps ont-ils été amenés dans un premier temps puis le lendemain ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Selon l'enquête menée à la Libération qui sont les coupables de l'exécution publique de Lucien David ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Quel est le motif d'inculpation de Reinschild Karl en octobre 1945 ?

.....

.....

5- Reconnaissance posthume et mémoire

- Quels sont les titres, les médailles obtenus en lien avec son engagement ?

Titres	Date

- Où le corps de Lucien David repose-t-il aujourd’hui ?

.....

.....

.....

- Identifie les lieux qui honorent sa mémoire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....